

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/326 du 6.4.84 2103.10
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP.

Portant reclassement et nomination
de Monsieur MOUDIMOU Moïse, Ingé-
nieur des Travaux d'Elevage de
6^e échelon des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie II des Services
Techniques (Elevage).-

LE PRAMIAR KINSENE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

-----oOo-----

D.C.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-82 du 3.2.82 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59-23/FP du 30.1.59 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-130/FP du 9.3.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-82 du
3.2.82 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 67-50/FP-DE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements, notamment en son article
1^{er} § 2 ;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83-320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

.../...

(/u la lettre n° 0445/DMAF-SAR du 26.4.83 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 5717/MTPS/DGTFP/DEF du 7.7.83 portant révision de la situation administrative des Contrôleurs d'Elevage, diplômés de l'Institut de l'Enseignement Zootechnique et Vétérinaire d'Afrique Central de N'Djamena (Tchad) ;

(/u l'arrêté n° 0813/MTPS/DGTFP/DEF du 22.1.82 autorisant Messieurs DISSOUSSOU Antoine et MOUDIHOU Claude Moïse, Contrôleurs de 6° et 5° échelons à se rendre en Roumanie pour suivre un stage de Formation en Zootechnie (Régularisation) ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 8.4.83 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 29.11.60 susvisés, Monsieur MOUDIHOU Moïse, Ingénieur des Travaux d'Elevage de 6° échelon, indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Elevage), titulaire du Diplôme de Docteur-Médecin Vétérinaire (Spécialité : Médecine Vétérinaire) obtenu à l'Institut Agronomique "NICOLAE BALCESCU" de Bucarest en Roumanie, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Vétérinaire-Inspecteur de 4° échelon, indice 1140. Acc = Néant.

ARTICLE 2. : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 6 Avril 1984

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.

Itihi Oasetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JCRPC
DGTFP/DEF
DGB
DCF
H.E
DOSSIER
INTERLISSE
SGCM/BC

1
3
3
1
3
3
1
2./-